



FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

REGLEMENT DES COMPETITIONS

Applicable au 01 septembre 2020

Dispositions spécifiques Voltige en cercle



SOMMAIRE

| | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| PREAMBULE | 3 | G - Équipes Amateur 2 | 14 |
| I - ORGANISATION | 3 | I - Équipes Amateur Elite | 15 |
| Art 1.1 - Nature des concours | 3 | Art 6.6 - Programme libre par équipe | 15 |
| Art 1.2 - Organisateurs | 3 | A - Équipes Club 3 | 16 |
| Art 1.3 - Terrains et matériel | 3 | C - Équipes Club 1 | 16 |
| A - Piste | 3 | F - Équipes Amateur 3 | 16 |
| La piste doit être circulaire | 3 | G - Équipes Amateur 2 | 16 |
| B - Chronométrage, tableau d'affichage, tonneau | 4 | H - Équipes Amateur 1 Jeunes, Amateur 1 et Amateur Elite | 16 |
| C - Musique | 4 | J - Artistique | 17 |
| Art 1.4 - Le service vétérinaire | 4 | K - Exécution | 17 |
| II - EPREUVES | 4 | Art 6.7 - Généralités des épreuves individuelles | 17 |
| Art 2.1 - Classification des épreuves | 4 | A - Imposé individuel Club 1 | 18 |
| Art 2.2 - Composition des manches | 4 | B - Imposé individuel Club Elite | 18 |
| III - OFFICIELS DE COMPÉTITION | 5 | C - Imposé individuel Amateur 2 et Amateur 2 Minime | 18 |
| Art 3.1 - Président du jury | 5 | L'aide est autorisée pour l'à cheval en épreuve Amateur 2 Minime uniquement. | 18 |
| Art 3.2 - Juge accompagnateur | 5 | D - Imposé individuel Amateur 1 | 18 |
| Art 3.3 - Fonctionnement des jurys | 6 | E - Imposé individuel Amateur Elite | 18 |
| Art 3.4 - Qualifications et composition des jurys | 6 | Art 6.9 - Programme technique | 19 |
| Art 3.5 - Éliminations | 6 | Art 6.10 - Programme libre individuel | 19 |
| Art 3.6 - Disqualification | 7 | A - Difficulté | 19 |
| IV - CONCURRENTS | 7 | B - Artistique | 19 |
| Art 4.1 - Généralités | 7 | C - Exécution | 19 |
| Art 4.2 - Voltigeurs en équipe | 7 | D - Poney / cheval et prestation de longe | 19 |
| Art 4.3 - Voltigeur individuel | 8 | Art 6.11 - Généralités des épreuves Pas de Deux | 20 |
| Art 4.4 - Voltigeurs Pas de deux | 8 | Art 6.12 - Programme imposé Pas de Deux Club | 20 |
| Art 4.5 - Nombre de participations | 8 | A - Libre Pas de Deux Club | 20 |
| Art 4.7 - Aide à la Montée pour les épreuves Club, Amateur 4, Amateur 3, Amateur 2 équipe et minime individuel et Amateur 1 Jeunes équipe | 8 | B - Libre Pas de Deux Amateur | 20 |
| Art 4.8 - Chef d'équipe | 8 | C - Difficulté | 20 |
| Art 4.9 - Tenues | 9 | D - Exécution | 21 |
| V - PONEYS / CHEVAUX | 9 | E - Artistique | 21 |
| Art 5.1 - Droits de participation | 9 | Art 6.14 - Note du poney / cheval et de la prestation de longe | 21 |
| Art 5.2 - Harnachement et ferrure | 9 | A - Evaluation de la qualité de galop | 21 |
| A - Le harnachement | 9 | B - Evaluation de la qualité du pas | 21 |
| B - La ferrure | 11 | C - Evaluation de la prestation de longe | 21 |
| VI - NORMES TECHNIQUES | 11 | D - Déduction de points | 21 |
| Art 6.1 - Appréciation des figures imposées | 11 | VII - DEROULEMENT | 21 |
| A - Epreuves Club et Amateur 4, 3 | 11 | Art 7.1 - Durée | 21 |
| B - Epreuves Amateur 2, 1, élite | 12 | Art 7.2 - Engagement | 21 |
| Art 6.2 - Appréciation du programme technique - Amateur élite | 12 | Art 7.3 - Inspection vétérinaire | 22 |
| A - Exercices techniques | 12 | ♦ Pour les épreuves Amateur 4 et Amateur 3, l'inspection vétérinaire est facultative et laissée à la décision de l'organisateur. | 22 |
| B - Artistique | 12 | Art 7.4 - Déclaration de partants | 22 |
| C - Exécution | 12 | Art 7.5 - Réunion des Chefs d'équipes | 22 |
| D - Poney / cheval et prestation de longe | 12 | Art 7.6 - Entrée / cloche / musique | 22 |
| Art 6.3 - Appréciation du programme libre | 12 | Les voltigeurs et le monteur doivent entrer et sortir avant le cheval. | 22 |
| A - Difficulté | 12 | Art 7.7 - Ordre des épreuves | 23 |
| B - Artistique | 12 | Art 7.8 - Salut | 23 |
| C - Exécution | 12 | Art 7.9 - Temps accordé | 23 |
| D - Poney / cheval et prestation de longe | 13 | VIII - CLASSEMENT/REMISE DES PRIX | 23 |
| Art 6.4 - Généralités des épreuves par équipes | 13 | Art 8.1 - Classement | 23 |
| A - Équipes Club 3 | 13 | Art 8.2 - Remise des prix | 24 |
| B - Équipes Club 2 | 13 | | |
| C - Équipes Club 1 | 13 | | |
| E - Équipes Amateur 4 | 14 | | |
| F - Équipes Amateur 3 | 14 | | |

PREAMBULE

La Voltige en cercle met en scène un ou plusieurs voltigeurs qui évoluent sur un poney / cheval au pas ou au galop tenu en longe. Le poney / cheval est équipé d'un surfaix et d'un large tapis permettant aux voltigeurs d'effectuer une série de figures où l'équilibre et les aptitudes physiques sont pleinement mobilisés.

Les épreuves de Voltige des concours Club sont des épreuves établies à partir de compétences élémentaires de mise en selle permettant de mettre en évidence le liant, la fixité et l'aisance de chacun sur un poney ou un cheval d'instruction habitué au travail à la longe. Ces épreuves permettent aux voltigeurs et aux longeurs de se former en suivant une progression dans un esprit ludique et créatif.

Les épreuves de Voltige des concours Amateurs sont déterminées par le niveau des épreuves. Orientées sur l'aspect compétitif de la discipline, elles permettent de mettre en évidence l'expertise des voltigeurs / longeurs / poneys / chevaux, de façon évolutive jusqu'au plus haut niveau de compétition.

Ces dispositions spécifiques sont complétées par le code de pointage qui décrit les figures imposées, techniques et libres, ainsi que les principes de jugement.

Les championnats de France donnent lieu à des règlements spécifiques.

I - ORGANISATION

Art 1.1 - Nature des concours

Les concours officiels se distinguent en :

- ▶ concours de Voltige,
- ▶ concours de Voltige labellisés FFE.

Les concours de Voltige peuvent comporter des épreuves par équipes et /ou individuelles et/ou Pas de Deux.

Art 1.2 - Organismes

L'organisateur doit mettre à la disposition du jury le personnel nécessaire au secrétariat, à la comptabilité, à la sonorisation et à la diffusion des résultats. Ce personnel est désigné en priorité parmi les juges accompagnateurs.

Art 1.3 - Terrains et matériel

A - Piste

La piste doit être circulaire

| | Club | Amateur |
|----------------------------------------------|------|---------|
| TAILLE MINIMUM DE LA PISTE | 18 m | 20 m |
| DIAMETRE MINIMUM DU CERCLE D'EXERCICE | 13 m | 15 m |

Il est recommandé :

- ▶ de tracer de façon visible, à la chaux par exemple, le centre du cercle,
- ▶ de surélever de 50 cm au plus les tables de juges, avec 1 table et 2 chaises par juge et que ceux-ci soient distants d'au moins 2 m de la piste,
- ▶ de prévoir le ratissage du terrain afin d'éviter la formation d'un sillon préjudiciable aux poneys / chevaux et aux voltigeurs.

Le sol doit être souple, plat et non glissant.

Les spectateurs doivent être à un minimum de 3 m à l'extérieur de la piste.

Lorsque les épreuves se déroulent à l'intérieur, la hauteur sous plafond doit être au moins de 5 m, la piste d'échauffement doit idéalement être couverte.

Pour l'entraînement, les concurrents doivent pouvoir utiliser au moins une piste d'échauffement analogue à celle de compétition.

B - Chronométrage, tableau d'affichage, tonneau

L'organisateur doit prévoir 2 chronomètres et 2 tableaux d'affichage, et au moins 1 tonneau près de la piste de d'échauffement.

C - Musique

L'organisateur doit prévoir la sonorisation globale de la piste de concours et de l'aire d'échauffement.

Art 1.4 - Le service vétérinaire

Pour les épreuves Amateur la présence d'un vétérinaire au début du concours pour une inspection est obligatoire, sauf cas particulier prévu à l'article 7.3.

II - EPREUVES**Art 2.1 - Classification des épreuves**

| DIVISION | ÉPREUVES PAR EQUIPE | EPREUVES INDIVIDUELLES | PAS DE DEUX |
|----------|----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------------|
| CLUB | Club 3 équipe Club 2 équipe Club 1 équipe Club Elite équipe | Club 1 individuel Club Elite individuel | Club Pas de Deux |
| AMATEUR | Amateur 4 Amateur 3 Amateur 2 équipe | Amateur 2 minime Amateur 2 individuel | Amateur Pas de deux |
| | Amateur 1 jeunes équipe Amateur 1 équipe Amateur Elite équipe | Amateur 1 individuel Amateur Elite individuel | |

Dans les épreuves par équipes, les épreuves Pas de deux, les voltigeurs des deux sexes peuvent participer sans distinction.

Dans les épreuves individuelles Amateur, la distinction de classement entre homme et femme est obligatoire.

Art 2.2 - Composition des manches

Epreuves en 1 manche :

- ▶ Individuel Club 1 et Club Élite : Imposé + Libre
- ▶ Individuel Amateur 2 et 1 : Imposé + Libre
- ▶ Individuel Amateur Élite : Imposé + Libre ou Imposés + Technique ou Imposé + Technique + Libre
- ▶ Épreuves par équipe tous niveaux : Imposé + Libre
- ▶ Pas de Deux Club : Imposé + Libre
- ▶ Pas de Deux Amateur : Libre + Libre

Épreuves en 2 manches :

- ▶ Individuel Club 1 et Club Élite : 2 fois (Imposé + Libre)
- ▶ Individuel Amateur 2 et 1: 2 fois (Imposé + Libre)
- ▶ Individuel Amateur Élite: Imposé + Libre et Technique + Libre
- ▶ Épreuves par équipe tous niveaux : Imposé + Libre et Libre

Pour les épreuves Club 1, Club Élite, Amateur 3, Amateur 2, Amateur 1, Amateur Elite, les tests imposés et libres doivent être séparés dans le temps (1 heure minimum).

III - OFFICIELS DE COMPÉTITION

Art 3.1 - Président du jury

Le Président du jury :

- ▶ juge techniquement les épreuves et établit le classement des concurrents conformément aux prescriptions du présent règlement dont il est chargé d'assurer l'application intégrale,
- ▶ fait respecter les conditions des épreuves au regard des Dispositions générales,
- ▶ fait fonction de Délégué technique,
- ▶ doit être présent lors de l'inspection vétérinaire ; la présence des autres juges est souhaitée dès le début de l'inspection,
- ▶ peut demander à faire effectuer un tour au trot à chaque poney / cheval entrant en piste. Si celui-ci s'avère inapte à concourir, il pourra être disqualifié.
- ▶ signe et donne son accord avant l'affichage des résultats. Il peut, s'il le juge nécessaire, demander une délibération à ses assesseurs, mais, à partir du moment où les notes sont affichées, celles-ci ne peuvent en aucun cas être modifiées sauf erreur de comptabilité,
- ▶ est associé à la remise des prix, est consulté sur le protocole et les prix remis avant le début de celle-ci,
- ▶ a la possibilité de disqualifier un poney / cheval en demandant au vétérinaire du concours, dans le cas où celui-ci est présent sur l'ensemble de la compétition. Il peut donc :
 - contrôler la fréquence cardiaque d'un poney / cheval entre 20 et 30 minutes après sa sortie de piste. Au dessus de 70 bpm, le poney / cheval sera déclaré inapte.
 - ré-inspecter un poney / cheval à tout moment au cours de la compétition.

Le placement et les rotations des juges sont décidés par le président de jury. Le juge qui se trouve à la table A est celui qui actionne la cloche. Pour les épreuves Amateur 2, 1 et Amateur élite, il est désigné sur le programme du concours et doit être positionné différemment suivant les épreuves comme précisé dans le code de pointage.

Art 3.2 - Juge accompagnateur

Pour toutes les compétitions de Voltige, les clubs participant aux épreuves par équipes et/ou en Pas de Deux devront se faire accompagner d'un Juge. Pour les épreuves Amateur Elite et Amateur 1 ce juge devra être de niveau National au minimum. Pour les épreuves Amateur 2, Amateur 3 et Amateur 4, ce juge devra être de niveau Candidat national au minimum.

Le Juge accompagnateur sera impliqué dans le déroulement général du concours. Il devra être disponible sur la durée totale du concours.

Le Juge accompagnateur n'est pas membre de l'équipe pour laquelle il a été engagé mais il est à la charge de cette équipe. Il ne peut pas être chef d'équipe.

Tous les Juges accompagnateurs doivent être titulaires de la licence de pratiquant en cours de validité.

Art 3.3 - Fonctionnement des jurys

Les Juges sont répartis autour du cercle de telle sorte qu'ils ne puissent pas communiquer entre eux pendant le passage effectif des concurrents et qu'ils aient une vision différente des figures.

Art 3.4 - Qualifications et composition des jurys

| EPREUVES | PRESIDENT DU JURY | QUALIFICATION MIN JUGES ASSESEUR | NB TOTAL DE JUGES |
|---------------------------------------|--------------------------|----------------------------------|-------------------|
| Club 3, 2, 1, Elite, Club pas de deux | 1 Juge Club | Juges Club | 3 à 6 |
| Amateur 3, 4 | 1 Juge Candidat National | Juges Club | 3 à 6 |
| Amateur 2 et/ou Pas de de Deux | 1 Juge National | Juges Candidats Nationaux | 4 à 8 |
| Amateur 1 | 1 Juge National | Juges Nationaux | 4 à 8 |
| Amateur Elite | 1 Juge National Elite | Juges Nationaux | 4 à 8 |

Le président de jury décide du placement des juges de A à H.

Pour les compétitions de niveaux Amateur 2, 1 et élite, l'organisation du jury en fonction des épreuves est décrite dans le code de pointage.

Pour les compétitions de niveau Club et Amateur 3 et 4, l'organisation du jury est décidée par le président de jury. A partir de 4 juges, pour les catégories Club, Amateur 4 et Amateur 3 le président de jury peut décider de répartir les attributions des juges de manière équilibrée, de la façon suivante :

Répartition des attributions des juges pour les épreuves Club, Amateur 4 et Amateur 3

| Nombre de juges au jury | | 3 | 4 | 5 | 6 |
|-------------------------|-----------------------------------------------|-----------|-----------|-------------|-------------|
| Imposés | Chaque juge évalue les exercices ET le cheval | | | | |
| Libre | Cheval/Artistique | Juge A | Juges A/C | Juges A/C | Juges A/C/E |
| | Difficulté/Exécution | Juges B/C | Juges B/D | Juges B/D/E | Juges B/D/F |

Les Juges officiels choisis par l'organisateur le sont prioritairement dans la liste des Juges accompagnateurs.

Art 3.5 – Eliminations

Sauf indication contraire spécifiée dans le règlement, l'élimination signifie que le sportif et le cheval en question ne peuvent pas continuer de concourir sur la compétition concernée.

Avant une compétition, le président de jury peut éliminer un concurrent dans les cas suivants :

- ▶ Ne pas présenter de déclaration de partant lors de la réunion de chef d'équipes pour les épreuves amateurs équipe,
- ▶ Absence du chef d'équipe ou de son représentant à la réunion des chefs d'équipe.

Au cours d'une compétition, le Juge A doit éliminer un concurrent pour dans les cas suivants :

- ▶ Débuter, toucher les poignées, le tapis ou le cheval, avant que le signal ne soit donné (cloche)
- ▶ Equipements autres que décrits à l'article 5,
- ▶ Reprendre un programme à la suite d'une interruption signalée par le Juge A sans attendre la cloche,
- ▶ Entrer ou sortir de la piste de compétition sans l'autorisation du Juge A,

- ▶ Incident en piste ne permettant pas au voltigeur de finir la compétition, à l'exception des épreuves par équipe,
- ▶ Modifier la composition de l'équipe en cours de compétition après la déclaration des partants.

L'élimination est laissée à l'appréciation du Juge A dans les cas suivants :

- ▶ Ne pas entrer sur le cercle de compétition dans les 30 secondes après la cloche,
- ▶ Ne pas saluer à l'entrée et la sortie de piste,
- ▶ Prendre plus de 30 secondes après la cloche suivant le tour au trot pour débiter le premier exercice,
- ▶ Pour toute aide physique extérieure non autorisée,
- ▶ Ne pas stopper le programme lorsque la cloche est sonnée,
- ▶ Cheval en désordre lors de la performance : élimination du voltigeur sur le cheval,
- ▶ Cheval en désordre avant la performance : élimination de l'ensemble des voltigeurs présents sur la piste de compétition et concourant sur le cheval,
- ▶ Prendre plus de 30 secondes après la cloche pour continuer le programme après une chute ou tous les voltigeurs ont perdu le contact avec le cheval,
- ▶ Prendre plus de 30 secondes après la cloche pour reprendre le programme après un arrêt pour circonstance imprévue,
- ▶ Les voltigeurs et/ou éventuellement le monteur entrent en piste derrière le cheval,
- ▶ Pour toute raison qui amènerait le Juge A à estimer que le cheval ou le voltigeur est inapte à continuer la compétition,
- ▶ Personne autre que les voltigeurs en contact direct avec le cheval/poney,
- ▶ Nombre de voltigeurs en contact direct avec le cheval /poney excédant celui prévu dans l'épreuve.

Pour tout cas litigieux, le Juge A peut consulter le président de jury, ainsi que les autres membres du jury.

Art 3.6 – Disqualification

La disqualification signifie qu'un athlète et son cheval / ses chevaux sont exclus de la compétition considérée ou de l'ensemble de l'évènement.

Le Jury peut disqualifier un athlète et /ou un cheval dans les cas suivants :

- ▶ Entraîner un cheval sur la piste de compétition sans la permission du jury,
- ▶ Pour tout cas d'abus ou de maltraitance reporté par un membre du jury ou d'un steward (Art 1.5 règlement général).

IV - CONCURRENTS

Art 4.1 - Généralités

Dans une épreuve, on ne peut pas être à la fois longeur et voltigeur.

Art 4.2 - Voltigeurs en équipe

Composition d'une équipe

| | EQUIPES CLUB | EQUIPES AMATEURS 4 ET 3 | EQUIPES AMATEURS 2, 1 JEUNES, 1 ET ELITE |
|-------------------|---------------------|--------------------------------|-------------------------------------------------|
| Nombre voltigeurs | 4 à 6 | 4 à 6 | 6 |

▶ Equipes Club et Amateurs 4 et 3

7 voltigeurs peuvent être engagés mais la composition finale de l'équipe est annoncée lors de la réunion des chefs d'équipes. L'équipe entrant en piste comprendra de 4 à 6 voltigeurs.

► Equipes Amateurs 2, 1 Jeune, 1 et Elite

Les 6 voltigeurs doivent réaliser chacun des programmes. Si moins de 6 voltigeurs exécutent le programme imposé, chaque figure non réalisée recevra la note de 0. Dans le programme libre, une déduction sera appliquée pour chaque voltigeur ne concourant pas (cf Code de Pointage).

Épreuves par Équipes

| NIVEAU D'ÉPREUVE | ÂGE (*) | GALOP | LICENCE |
|---------------------|-------------------|------------------------------------------------------|----------------|
| Club 3 | Sans limite d'âge | Pas de galop exigé | Club |
| Club 2 | | G2 Voltige minimum ou Galop 2 Cavalier ou Galop d'Or | |
| Club 1, Club Elite | | G4 Voltige minimum ou Galop 4 Cavalier | |
| Amateurs 4, 3 | Sans limite d'âge | G4 Voltige minimum ou Galop 4 Cavalier | Club / Amateur |
| Amateur 1 Jeunes | Jusqu'à 18 ans | G6 Voltige minimum ou Galop 6 Cavalier | |
| Amateur 2, 1, Elite | Sans limite d'âge | G6 Voltige minimum ou Galop 6 Cavalier | |

(*) L'âge des voltigeurs est l'âge obtenu au cours de l'année civile.

Art 4.3 - Voltigeur individuel

| NIVEAU D'ÉPREUVE | CATEGORIE | ÂGE (*) | GALOP | LICENCE |
|---------------------|-----------|--------------------|----------------------------------------|---------|
| Club 1, Club Elite | - | A partir de 10 ans | G4 Voltige minimum ou Galop 4 Cavalier | Club |
| Amateur 2 Minime | Minime | De 10 ans à 14 ans | G7 Voltige minimum ou Galop 7 Cavalier | Amateur |
| Amateur 2, 1, Elite | Senior | 14 ans et plus | | |

(*) L'âge des voltigeurs est l'âge obtenu au cours de l'année civile.

Art 4.4 - Voltigeurs Pas de deux

| NIVEAU D'ÉPREUVE | ÂGE | GALOP | LICENCE |
|------------------|-------------------|----------------------------------------|---------|
| Amateur | Sans limite d'âge | G6 Voltige minimum ou Galop 6 Cavalier | Amateur |
| Club | Sans limite d'âge | G4 Voltige minimum ou Galop 4 Cavalier | Club |

Art 4.5 - Nombre de participations

Chaque voltigeur peut effectuer 3 participations par concours, dans la limite de 2 participations en équipe et 2 participations en individuel.

Les participations en épreuve Pas de Deux ne comptent pas.

Art 4.6 - Longeur et longeur remplaçant

Le longeur et le longeur remplaçant sont membres de l'équipe. Ils doivent être titulaires au minimum de la licence de compétition dans laquelle ils concourent. Tous les programmes de toutes les manches doivent être réalisés avec le même longeur.

Une fois l'épreuve commencée, un longeur ne peut pas être remplacé.

Art 4.7 - Aide à la Montée pour les épreuves Club, Amateur 4, Amateur 3, Amateur 2 équipe et minime individuel et Amateur 1 Jeunes équipe

Le monteur est membre de l'équipe. Il doit être titulaire de la licence de pratiquant en cours de validité. On autorise un seul monteur, non voltigeur, par équipe et par compétition. Les voltigeurs d'une même équipe peuvent s'aider entre eux.

Art 4.8 - Chef d'équipe

Le Chef d'équipe doit être majeur et titulaire d'une licence pratiquant en cours de validité.

Il est membre de l'équipe.

Il représente l'ensemble des partants sous les couleurs de l'équipe. Il est seul habilité à participer aux diverses réunions des chefs d'équipes.

Il est responsable :

- ▶ du dépôt du formulaire de déclaration de partants auprès du président de jury.
- ▶ des déclarations de forfaits,
- ▶ du comportement général des voltigeurs et longeurs qu'il représente et en particulier de la bonne condition physique des membres mineurs de l'équipe,
- ▶ des poneys / chevaux engagés.

Il peut changer des concurrents et des poneys / chevaux au sein de son équipe avant le début de la compétition, sous réserve d'informer le Président du Jury et d'obtenir son accord.

Les fonctions du Chef d'équipe peuvent être assumées par tout membre de l'équipe.

Art 4.9 - Tenues

- ▶ La tenue des voltigeurs doit être pratique et convenir au sport et doit en outre permettre aux juges d'apprécier la qualité des mouvements : tenues près du corps et sportives. Les chaussures munies d'un talon, si petit soit-il, sont interdites.
- ▶ La tenue ne doit pas donner l'impression de nudité. Elle doit être ajustée et l'ensemble des éléments la constituant doivent rester attachés au corps du voltigeur durant l'ensemble de la performance. Les accessoires décoratifs (comprenant les ceintures, masques, bijoux, chapeaux, capes, gadgets,...) sont interdits pour toutes les épreuves réalisées au galop et sont acceptés pour le salut des épreuves réalisées au pas.
- ▶ Les pantalons doivent être fixés aux pieds. Les jupes ne peuvent être portées que par-dessus un collant.
- ▶ Chaque équipier doit porter un numéro facilement visible de 10 à 12 cm de haut, numéroté à partir de 1, sur le bras ou la jambe extérieure ou sur le dos à l'exception des Pas de Deux. Les tenues des équipes doivent donner une impression d'uniformité.
- ▶ La tenue du longeur doit s'harmoniser avec celle des voltigeurs ou du poney / cheval.

Tout manquement entrainera une déduction d'1 point sur la note de composition/artistique.

V - PONEYS / CHEVAUX

Art 5.1 - Droits de participation

| Epreuves | Amateur 4, 3, 2, 1, élite | Club 1 et Elite | Club 2 | Club 3 |
|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|------------------------|-------------------------|
| Participation par jour | 5 Une participation dans une équipe ou dans un Pas de Deux compte pour 2 participations. Une équipe maximum autorisée en Amateur 3, 2, 1, Elite, Club 1, Elite | | | |
| Taille | Poneys CDE et Chevaux | Poneys CDE et Chevaux | Poneys BCDE et Chevaux | Poneys ABCDE et Chevaux |
| Age | 6 ans minimum 7 ans minimum pour une sélection internationale | 5 ans minimum | 5 ans minimum | 5 ans minimum |

Pour toutes les divisions, les poneys / chevaux doivent être inscrits sur le site de la FFE.

Dans le cas où l'équidé participe à des épreuves Amateur 4, Club 2/3, et Amateur 3, 2, 1, élite/Club 1/Club Elite, le nombre de participation correspond à l'épreuve la plus restrictive.

Tous les programmes de toutes les manches doivent être réalisés avec le même cheval.

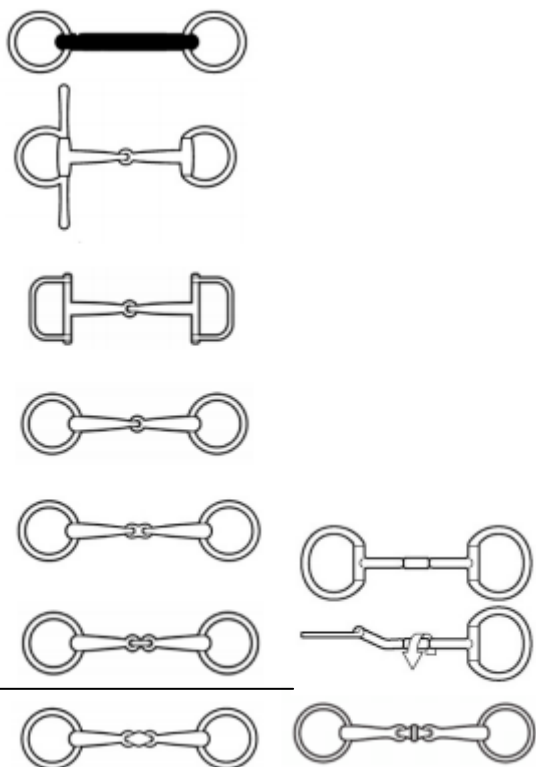
Une fois l'épreuve commencée, un cheval ne peut pas être remplacé.

Art 5.2 - Harnachement et ferrure

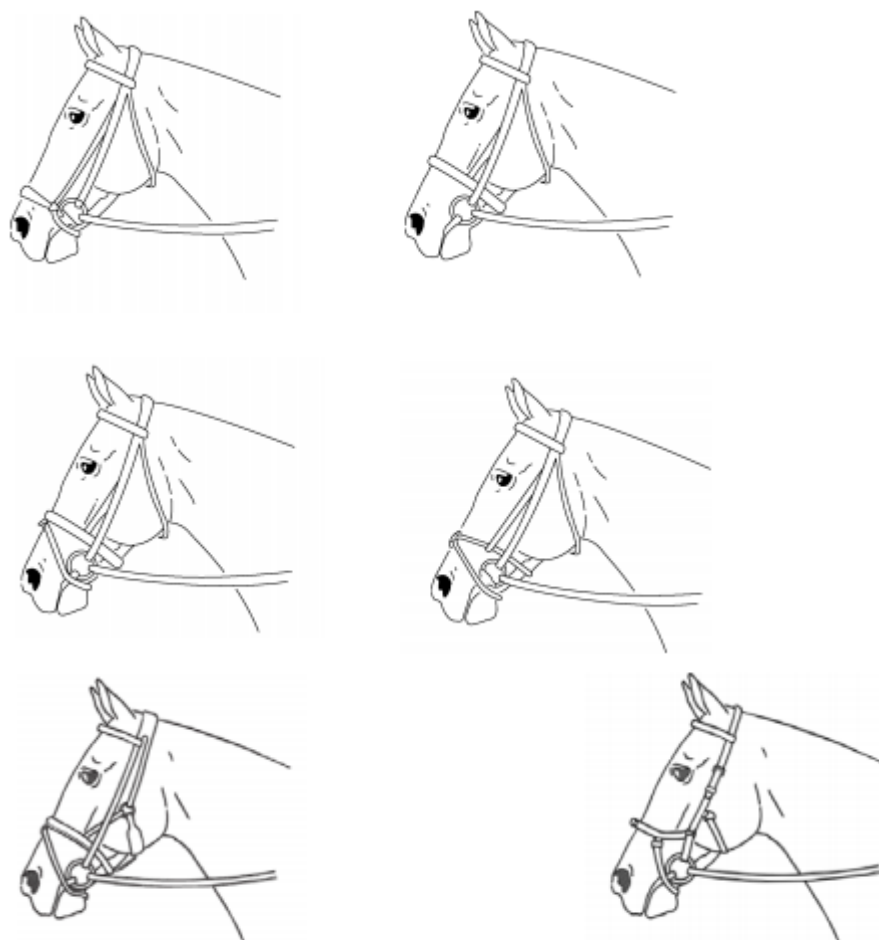
A - Le harnachement

L'utilisation de tout autre équipement ainsi que tout autre moyen de fixation que ceux décrits ci-dessous peut entraîner l'élimination.

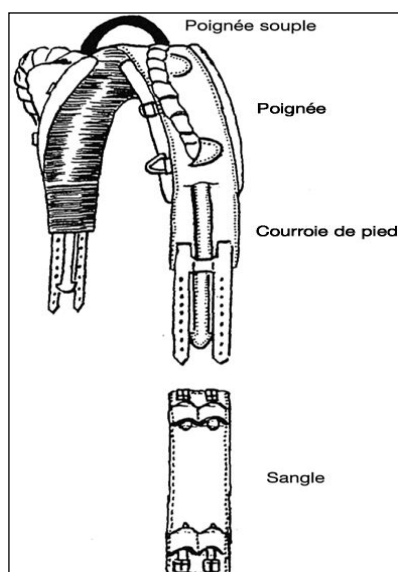
- ▶ Embouchures autorisées, avec ou sans rondelles : filet simple, métal, cuir, synthétique ou caoutchouc :



- ▶ Caveçon autorisé, avec ou sans mors
- ▶ Muserolles autorisées :



- ▶ Enrênements :
Ils sont obligatoires, ils doivent être attachés au mors/caveçon ou coulisser dans les anneaux du mors/caveçon.
Pour les épreuves Amateur 2, 1, élite, ne sont autorisées que deux rênes fixes latérales avec ou sans parties élastiques, tout autre enrênement étant proscrit. Pour les épreuves Amateur 3, 4, Club, sont autorisées : les rênes allemandes, les rênes fixes, ou l'association des deux.
Seule l'utilisation des rênes allemandes et des rênes fixes est autorisée sur les pistes d'échauffement.
- ▶ Surfaix de Voltige avec sa mousse de protection et deux poignées ; ce surfaix doit être bien matelassé, ne pas reposer sur le garrot et peut être muni de deux courroies de pied et éventuellement d'une poignée souple entre les deux poignées rigides.
- ▶ Protections : éventuellement des bandes de travail ou autres protections des jambes.
- ▶ Chasse-mouches, bouchons d'oreilles autorisés.
- ▶ Protections de peau autorisées sur toute partie du filet/caveçon (cuir, peau de mouton ou matériel similaire). Ces protections ne doivent cependant pas excéder 3cm de diamètre, mesuré depuis la peau du cheval.
- ▶ Longe attachée uniquement à l'anneau intérieur du filet ou sur un caveçon. En épreuve Club et Amateur 2, 3, 4 il est autorisé d'attacher la longe à l'anneau intérieur du filet et à la muserolle.
- ▶ Un tapis non rigide, 110 cm de long sur 90 cm de large et 3 cm d'épaisseur au maximum, housse comprise. Il sera placé de façon à ne pas dépasser de plus de 80 cm derrière le surfaix et 25 cm devant. Les pads amortissants sont autorisés.
- ▶ Chambrière



Surfaix

B - La ferrure

Toute ferrure dangereuse est prohibée : crampons, etc.

VI - NORMES TECHNIQUES

Art 6.1 - Appréciation des figures imposées

Chaque figure imposée est notée de 0 à 10. Le couple poney / cheval et longueur est noté sur 10. Les notes peuvent comporter des dixièmes. Les modalités d'évaluation de ce programme sont décrites dans le code de pointage.

A - Epreuves Club et Amateur 4, 3

Pour les épreuves Club 3, 2 et Amateur 4, certaines figures sont à réaliser au pas.
Pour les épreuves Club 1, Club Elite, Pas de Deux Club et Amateur 3 les figures sont à réaliser au galop.

Seuls les résultats des 4 meilleurs voltigeurs d'une équipe sont comptabilisés.

B - Epreuves Amateur 2, 1, élite

Tout exercice imposé, quelle que soit l'épreuve, doit être réalisé à l'allure du galop. Chaque figure imposée exécutée par un voltigeur est notée séparément de 0 à 10.

Art 6.2 - Appréciation du programme technique - Amateur élite

La note maximale d'une figure technique est 10.

Les modalités d'évaluation de ce programme sont décrites dans le code de pointage.

A - Exercices techniques

Le voltigeur peut exécuter les exercices techniques dans l'ordre de son choix.

Les exercices techniques sont décrits dans le code de pointage.

B - Artistique

La note maximale est de 10. La composition est évaluée selon le code de pointage.

C - Exécution

Cette note prend en compte les exercices supplémentaires dynamiques ou statiques, sans considérer les exercices techniques.

D - Poney / cheval et prestation de longe

La note maximale est 10.

Art 6.3 - Appréciation du programme libre

Un programme libre est constitué par des figures statiques et / ou des figures dynamiques, exécutées en musique, à 1,2 ou 3 voltigeurs.

Les programmes libres des épreuves Club 3, Club 2, Pas de Deux Club et Amateur 4 sont à réaliser au pas. Pour les épreuves Club 1, Club Elite et Amateur le programme libre doit être exécuté à l'allure du galop.

Le choix de la main est libre

Les modalités d'évaluation de ce programme sont décrites dans le code de pointage.

A - Difficulté

Les exercices sont classés en quatre degrés de difficulté (R, D, M, E).

Les critères servant à déterminer les degrés de difficulté sont définis dans le code de pointage :

- ▶ la hauteur au-dessus du poney / cheval,
- ▶ et / ou l'orientation par rapport au poney / cheval,
- ▶ et / ou la complexité des mouvements dynamiques,
- ▶ et / ou le nombre de prises et leur solidité,
- ▶ et / ou l'utilisation de l'espace sur le poney / cheval et les variations d'orientation par rapport au plan sagittal du poney / cheval.

B - Artistique

Les critères servant à juger la note de composition sont décrits dans le code de pointage.

C - Exécution

A chaque figure libre réalisée, le juge peut attribuer une déduction ou une pénalité telles que définies dans le code de pointage.

D - Poney / cheval et prestation de longe

La note maximale est 10.

Art 6.4 - Généralités des épreuves par équipes

- ▶ Pour les équipes Club et Amateur 4, 3, 2, tous les exercices imposés sont exécutés à main gauche ou à main droite après tirage au sort par le Président de jury au cours de la réunion des chefs d'équipe.
- ▶ En équipe Amateur 1 Jeune, Amateur 1 et Amateur Elite, le choix de la main est laissé au libre arbitre des compétiteurs pour les imposés et les libres.

Les exercices imposés sont décrits dans le code de pointage.

Chaque figure imposée doit être exécutée successivement par les voltigeurs dans l'ordre à partir du n° 1 de l'équipe, sinon il sera donné la note 0 à toutes les figures du voltigeur n'étant pas passé à sa place.

Lors du déroulement du programme imposé, il ne doit pas y avoir plus d'un voltigeur en contact avec le poney / cheval, sinon il est donné 0 à la figure du second voltigeur.

Art 6.5 - Programme imposé par équipe

À la fin du temps imparti pour le programme imposé, annoncé par la cloche, le voltigeur termine sa figure imposée en cours. Celle-ci sera notée, les autres figures imposées du programme peuvent être effectuées mais seront notées 0.

A - Équipes Club 3

Chaque voltigeur effectue dans l'ordre suivant :

1. à cheval avec aide au pas, renversement vers la position poirier puis retour en position cavalier en appui sur les poignées,
2. assis lâché face avant au galop, bras libres: tenu pendant 4 foulées minimum,
3. mise à genoux au galop derrière le surfaix
4. demi-moulin : en 4 phases égales au pas,
5. planche face arrière: au pas, mains sur le dessus des poignées, pieds posés sur la croupe, tenue au moins 4 posés d'antérieur, retour assis face avant par passage de jambes vers l'extérieur,
6. debout : au pas, tenu au moins 4 posés d'antérieur, bras libres,
7. planche, mains sur le dessus des poignées, dessus des pieds posés sur la croupe, au moins 4 posés d'antérieur. Retour en appui bras tendus au-dessus du surfaix puis assis,
8. sortie vers l'intérieur par passage de jambe, réception suivie d'un rebond vertical au sol dans le sens du mouvement du cheval.

B - Équipes Club 2

Chaque voltigeur effectue dans l'ordre suivant :

1. à cheval avec aide au pas,
2. assis lâché face avant avec mouvement de bras au galop : tenu pendant 4 foulées minimum,
3. à genoux loin du surfaix au galop, tenu 4 foulées,
4. passage de chaque jambe tendue au-dessus de l'encolure au galop, positions assis intérieur et extérieur tenues 2 foulées de galop minimum,
5. à genoux près du surfaix, mains lâchées et bras libres, tenu 2 foulées de galop minimum,
6. debout : au pas, tenu au moins 4 posés d'antérieur, bras libres,
7. prise d'élan vers l'Appui Tendu Renversé à partir du debout avec retour assis à poney / cheval au pas,
8. sortie vers l'intérieur par passage de jambe, éjection par répulsion bras, réception suivie d'un rebond vertical au sol dans le sens du mouvement du cheval.

C - Équipes Club 1

Chaque voltigeur effectue au galop, dans l'ordre suivant :

1. à cheval avec aide
2. mise en place, progressive et non tenue de la position de base sur 4 foulées,
3. demi étendard jambe extérieure levée et tendue, tenu 4 foulées,

4. debout bras libres tenu 4 foulées,
5. demi-moulin vers l'intérieur : en 2 phases de 4 foulées,
6. prise d'élan arrière arrivée en planche (corps tendu, bras tendus au-dessus des appuis, les 2 pieds sur la croupe) tenue 2 foulées, retour assis face, avant par passage de jambes vers l'extérieur,
7. prise d'élan avant de l'assis, avec renversement vers la position du poirier sur l'encolure, corps tendu, tenu ou non 2 foulées maximum. Retour en appui bras tendus au-dessus du surfaix puis assis,
8. sortie vers l'intérieur par passage de jambe, éjection par répulsion bras, réception suivie d'un rebond vertical au sol dans le sens du mouvement du cheval.

D - Équipes Club Elite

Chaque voltigeur effectue au galop dans l'ordre suivant :

1. à cheval, aide autorisée,
2. position de base tenue 4 foulées,
3. étendard tenu 2 foulées,
4. debout tenu 4 foulées, incluant la mise en place progressive et non tenue des bras et la descente,
5. prise d'élan avant de l'assis vers l'ATR face avant, jambes serrées,
6. demi-moulin vers l'intérieur: en 2 phases de 4 foulées,
7. prise d'élan arrière, jambes écartées et tendues,
8. sortie vers l'intérieur par passage de jambe, éjection par répulsion bras, réception suivie d'un rebond vertical au sol dans le sens du mouvement du cheval.

E - Équipes Amateur 4

Chaque voltigeur effectue dans l'ordre suivant :

1. à cheval avec aide au pas,
2. assis lâché face avant avec mouvement de bras au galop : tenu pendant 4 foulées minimum,
3. à genoux loin du surfaix au galop, tenu 4 foulées,
4. passage de chaque jambe tendue au-dessus de l'encolure au galop, les positions assis intérieur et extérieur seront tenues 2 foulées de galop minimum,
5. à genoux près du surfaix, mains lâchées et bras libres, tenu 2 foulées de galop minimum,
6. debout : au pas, tenu au moins 4 posés d'antérieur, bras libres,
7. prise d'élan vers l'Appui Tendu Renversé à partir du debout avec retour assis à poney / cheval au pas,
8. sortie vers l'intérieur par passage de jambe, éjection par répulsion bras, réception suivie d'un rebond vertical au sol dans le sens du mouvement du cheval.

F - Équipes Amateur 3

Chaque voltigeur effectue au galop, dans l'ordre suivant :

1. à cheval avec aide,
2. mise en place, progressive et non tenue de la position de base sur 4 foulées,
3. demi étendard jambe extérieure levée et tendue, tenu 4 foulées,
4. debout bras libres tenu 4 foulées,
5. demi-moulin vers l'intérieur : en 2 phases de 4 foulées,
6. prise d'élan arrière arrivée en planche (corps tendu, bras tendus au-dessus des appuis, les 2 pieds sur la croupe) tenue 2 foulées, retour assis face avant par passage de jambes vers l'extérieur,
7. prise d'élan avant de l'assis, avec renversement vers la position du poirier sur l'encolure, corps tendu, tenu ou non 2 foulées maximum. Retour en appui bras tendus au-dessus du surfaix puis assis,
8. sortie vers l'intérieur par passage de jambe, éjection par répulsion bras, réception suivie d'un rebond vertical au sol dans le sens du mouvement du cheval.

G - Équipes Amateur 2

Chaque voltigeur effectue au galop dans l'ordre suivant :

1. à cheval, aide autorisée,

2. position de base tenue 4 foulées,
3. étendard tenu 4 foulées,
4. debout avec mise place des bras en croix tenue 4 foulées,
5. prise d'élan avant de l'assis vers l'ATR, jambes serrées,
6. demi-moulin vers l'intérieur : en 2 phases de 4 foulées,
7. prise d'élan arrière, jambes écartées et tendues,
8. sortie vers l'intérieur par passage de jambe, éjection par répulsion bras, réception suivie d'un rebond vertical au sol dans le sens du mouvement du cheval.

H - Équipes Amateur 1 et Amateur 1 Jeunes

L'aide est autorisée pour l'à cheval en épreuve Amateurs 1 Jeunes uniquement.

Chaque voltigeur effectue au galop dans l'ordre suivant :

1. à cheval,
2. position de base tenue 4 foulées,
3. étendard tenu 4 foulées,
4. moulin en 4 phases de 4 foulées,
5. ciseau avant,
6. ciseau arrière,
7. debout avec mise place des bras tenue 4 foulées,
8. 1^{ère} phase d'amazone, sortie intérieure par éjection.

I - Équipes Amateur Elite

Chaque voltigeur effectue au galop dans l'ordre suivant :

1. à cheval,
2. étendard tenu 4 foulées,
3. moulin en 4 phases de 4 foulées,
4. ciseau avant,
5. ciseau arrière,
6. debout avec mise place des bras tenue 4 foulées,
7. 1^{ère} phase d'amazone, suivie d'un retour assis par passage de jambe,
8. de l'assis, sortie extérieure par prise d'élan vers l'ATR à l'extérieur.

Art 6.6 - Programme libre par équipe

Le programme libre est l'occasion pour les voltigeurs de faire la preuve de leurs talents artistiques.

Ils peuvent élaborer un programme original à partir de leurs propres aptitudes, conceptions et spécialités en figures à 1, 2 ou 3. Ce programme peut se faire costumé et le poney / cheval toiletté en conséquence.

Il ne peut y avoir plus de 3 voltigeurs à la fois en contact direct avec le poney / cheval. Le poids de l'ensemble des voltigeurs ne doit pas gêner le galop / le pas du poney / cheval.

| EPREUVES LIBRES | CLUB 3 | CLUB 2 AMATEUR 4 | CLUB 1 AMATEUR 3 | CLUB ELITE AMATEUR 2 | AMATEUR 1 JEUNES AMATEUR 1, AMATEUR ELITE |
|-----------------------------------------|--------|------------------|------------------|----------------------|-------------------------------------------|
| Allure | Pas | Pas | Galop | Galop | Galop |
| Figures à 1 voltigeur | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Figures à 2 voltigeurs | Oui | Oui | Oui | Oui | Oui |
| Figures à 3 voltigeurs | Non | Oui | Non | Oui | Oui |
| Nombre maximum de figures statiques à 3 | 0 | Sans limite | 0 | 6 | Sans limite |

Chacun des voltigeurs doit participer au programme libre. Il est tenu compte de l'équilibre du nombre de passages de tous les voltigeurs de l'équipe.

La durée du programme libre est de 4 minutes, dès lors qu'un voltigeur touche le cheval ou toute partie de l'équipement.

A - Équipes Club 3

L'équipe présente au pas sur une durée de 4 minutes un programme libre en musique, composé d'un nombre libre de figures à 1 ou 2 voltigeurs.

B - Équipes Club 2

L'équipe présente au pas et en musique un programme de son choix composé d'un nombre libre de figures à 1, 2 ou 3 voltigeurs.

C - Équipes Club 1

L'équipe présente au galop et en musique, un programme libre de son choix, avec un nombre libre de figures à 1 ou 2 voltigeurs.

D - Équipes Club Elite

L'équipe présente au galop et en musique, un programme de son choix comprenant au plus 6 figures statiques à 3 voltigeurs et un nombre libre de figures à 1 ou 2 voltigeurs.

E - Équipes Amateur 4

L'équipe présente au pas et en musique un programme de son choix composé d'un nombre libre de figures à 1, 2 ou 3 voltigeurs.

F - Équipes Amateur 3

L'équipe présente au galop et en musique, un programme libre de son choix, avec un nombre libre de figures à 1 ou 2 voltigeurs.

G - Équipes Amateur 2

L'équipe présente au galop et en musique un programme de son choix comprenant au plus 6 figures statiques à 3 voltigeurs et un nombre libre de figures à 1 ou 2 voltigeurs.
Seules les 20 meilleures figures seront comptabilisées pour le degré de difficulté.

H - Équipes Amateur 1 Jeunes, Amateur 1 et Amateur Elite

L'équipe présente au galop et en musique un programme de son choix composé d'un nombre libre de figures à 1, 2 ou 3 voltigeurs

I - Difficulté

| DIFFICULTE | CLUB 3, CLUB 2, CLUB 1, CLUB ELITE, AMATEUR 3, AMATEUR 4 | AMATEUR 2 | AMATEUR 1 AMATEUR 1 JEUNES AMATEUR ELITE |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|-----------|------------------------------------------------|
| Difficile | 0,4 | 0,5 | 0,4 |
| Moyenne | 0,3 | 0,3 | 0,3 |
| Elémentaire | 0,2 | 0,1 | 0,1 |
| Nombre de meilleurs exercices comptabilisés | 25 | 20 | 25 |
| Degré de difficulté maximum | 10 | 10 | 10 |

Il n'est pas attribué de point pour :

- ▶ tout exercice répété deux fois, fût-ce par d'autres voltigeurs,
- ▶ toute figure statique non tenue 3 foulées,
- ▶ tout exercice non exécuté à l'allure demandée,
- ▶ tout exercice imposé du niveau considéré.

Si l'équipe exécute deux exercices dont l'un est une variante de l'autre, seule la variante la plus difficile est retenue.

J - Artistique

La dimension artistique est évaluée selon les critères définis dans le code de pointage.

K - Exécution

Cette note apprécie la qualité de la réalisation des exercices par les voltigeurs :
L'exécution est évaluée selon les critères définis dans le code de pointage.

L - Poney / cheval et prestation du longeur

Les performances du poney/ cheval et du longeur sont évaluées selon les critères définis dans le code de pointage.

Art 6.7 - Généralités des épreuves individuelles

Tous les exercices imposés doivent être exécutés au galop.
Pour les individuels Amateur 1 et Amateur Elite, la main est libre.

Pour les autres catégories (individuels Clubs, Amateur 2 et Amateur 2 minime), lors des épreuves en 1 manche, la main à laquelle tournera le cheval pour le programme imposé est tirée au sort.
Pour les épreuves en 2 manches, la 1^{ère} manche imposée se court à gauche, la 2^{ème} à droite.
Un poney / cheval ne peut pas faire deux passages à la suite mais peut servir à plusieurs compétiteurs sous réserve des droits de participations aux épreuves des poneys / chevaux.
L'ordre de passage à l'intérieur d'un groupe doit être le même pour les imposés et les libres.

A l'exception des épreuves Amateur 1 Jeunes pour lesquelles la présence d'un monteur est autorisée, pendant l'exécution des épreuves Amateur 1 et Elite, nul autre que le longeur ne doit se trouver dans le cercle de Voltige. Le concurrent suivant ne peut pénétrer sur la piste que lorsque le voltigeur qui le précède amorce son dernier saut de sortie, sinon, celui qui pénètre sur la piste est éliminé.

Art 6.8 - Programme imposé individuel

A - Imposé individuel Club 1

1. à cheval avec aide,
2. mise en place, progressive et non tenue de la position de base sur 4 foulées,
3. demi étendard jambe extérieure levée et tendue, tenu 4 foulées,
4. debout bras libres tenu 4 foulées,
5. demi-moulin vers l'intérieur : en 2 phases de 4 foulées,
6. prise d'élan arrière arrivée en planche (corps tendus, bras tendus au-dessus des appuis, les 2 pieds sur la croupe) tenue 2 foulées, retour assis face avant par passage de jambes vers l'extérieur,
7. prise d'élan avant de l'assis, avec renversement vers la position du poirier sur l'encolure, corps tendu, tenu ou non 2 foulées maximum. Retour en appui bras tendus au-dessus du surfaix puis assis
8. sortie vers l'intérieur par passage de jambe, éjection par répulsion bras, réception suivie d'un rebond vertical au sol dans le sens du mouvement du cheval.

B - Imposé individuel Club Elite

1. à cheval, aide autorisée,
2. position de base tenue 4 foulées,
3. étendard tenu 2 foulées,
4. debout tenu 4 foulées, incluant la mise en place progressive et non tenue des bras et la descente,
5. prise d'élan avant de l'assis vers l'ATR, jambes serrées,
6. demi-moulin vers l'intérieur : en 2 phases de 4 foulées,
7. prise d'élan arrière, jambes écartées et tendues,
8. sortie vers l'intérieur par passage de jambe, éjection par répulsion bras, réception suivie d'un rebond vertical au sol dans le sens du mouvement du cheval.

C - Imposé individuel Amateur 2 et Amateur 2 Minime

L'aide est autorisée pour l'à cheval en épreuve Amateur 2 Minime uniquement.

1. à cheval,
2. position de base tenue 4 foulées,
3. étendard tenu 4 foulées,
4. debout avec mise place des bras en croix tenue 4 foulées,
5. prise d'élan avant vers l'ATR, jambes serrées,
6. demi-moulin vers l'intérieur : en 2 phases de 4 foulées,
7. prise d'élan arrière, jambes écartées et tendues,
8. sortie vers l'intérieur par passage de jambe, éjection par répulsion bras, réception suivie d'un rebond vertical au sol dans le sens du mouvement du cheval.

D - Imposé individuel Amateur 1

1. à cheval,
2. position de base tenue 4 foulées,
3. étendard tenu 4 foulées,
4. moulin en 4 phases de 4 foulées,
5. ciseau avant,
6. ciseau arrière,
7. debout avec mise place des bras tenue 4 foulées,
8. 1ère phase d'amazone, sortie intérieur par éjection

E - Imposé individuel Amateur Elite

1. à cheval,
2. étendard tenu 4 foulées,
3. moulin en 4 phases de 4 foulées,

4. ciseau avant,
5. ciseau arrière,
6. debout avec mise place des bras en croix tenue 4 foulées,
7. 1^{ère} phase d'amazone,
8. 2^{ème} phase d'amazone.

Art 6.9 - Programme technique

Le programme technique réservé aux Amateurs Elite est composé de 5 exercices techniques d'une part, et d'exercices libres supplémentaires, choisis par le voltigeur.

Les éléments techniques ainsi que leur évaluation sont décrits dans le code pointage.

Les exercices techniques sont choisis parmi les catégories d'aptitudes motrices suivantes :

- ▶ détente,
- ▶ cadence / rythme,
- ▶ souplesse,
- ▶ force,
- ▶ équilibre.

Art 6.10 - Programme libre individuel

La durée du programme libre est de 1 minute.

A - Difficulté

Seuls les 10 meilleurs exercices seront comptabilisés.

La difficulté n'est pas appréciée pour les catégories Amateur 2 Minime.

| FIGURE | CLUB 1 | CLUB ELITE | AMATEUR 2 | AMATEUR 1 AMATEUR ELITE |
|-------------|--------|------------|-----------|----------------------------|
| Risquée | - | - | 1,3 | 1,3 |
| Difficile | 0,9 | 0,9 | 0,9 | 0,9 |
| Moyenne | 0,4 | 0,4 | 0,4 | 0,4 |
| Elémentaire | 0,2 | 0 | 0,2 | 0 |
| Note maxi | 9 | 9 | 10 | 10 |

B - Artistique

La composition est notée selon les critères définis dans le code de pointage.

C - Exécution

Cette note apprécie la qualité de la réalisation des exercices par les voltigeurs.

Les modalités d'appréciation de l'exécution sont décrites dans le code de pointage.

D - Poney / cheval et prestation de longe

La note maximale est 10.

Art 6.11 - Généralités des épreuves Pas de Deux

Un Pas de Deux réunit une équipe de deux voltigeurs, un longeur et un cheval.

L'épreuve Pas de deux Club se compose d'un programme imposé et d'un programme libre en une ou deux manches.

Le choix de la main pour le programme imposé Pas de Deux Club s'effectue par tirage au sort.

L'épreuve Pas de deux Amateur se compose de 2 programmes libres en une manche.

Le choix de la main est libre pour le Pas de Deux Amateur.

Le programme libre se déroule en musique.

Les exercices gymniques au sol ne sont pas autorisés.

Dans l'épreuve Pas de Deux, tous les types de couples sont autorisés.

Art 6.12 - Programme imposé Pas de Deux Club

Chaque voltigeur effectue au galop, dans l'ordre suivant :

1. à cheval avec aide,
2. mise en place, progressive et non tenue de la position de base sur 4 foulées,
3. demi étendard jambe extérieure levée et tendue, tenu 4 foulées,
4. debout bras libres tenu 4 foulées,
5. demi-moulin vers l'intérieur: en 2 phases de 4 foulées,
6. prise d'élan arrière arrivée en planche (corps tendu, bras tendus au-dessus des appuis, les 2 pieds sur la croupe) tenue 2 foulées, retour assis face avant par passage de jambes vers l'extérieur,
7. prise d'élan avant de l'assis, avec renversement vers la position du poirier sur l'encolure, corps tendu, tenu ou non 2 foulées maximum. Retour en appui bras tendus au-dessus du surfaix puis assis,
8. sortie vers l'intérieur par passage de jambe, éjection par répulsion bras, réception suivie d'un rebond vertical au sol dans le sens du mouvement du cheval.

Art 6.13 - Libre Pas de Deux**A - Libre Pas de Deux Club**

Le programme libre se déroule au pas avec un temps limite de 2 minutes par programme.

Durant l'ensemble du programme, les deux voltigeurs doivent être en contact avec le cheval, les poignées ou l'un avec l'autre.

Les figures sont comptabilisées lorsque les deux voltigeurs sont sur le cheval, à l'exception des entrées et sorties.

Les modalités d'évaluation du programme libre sont définies dans le code pointage.

B - Libre Pas de Deux Amateur

Le programme libre se déroule au galop avec un temps limite de 2 minutes par programme.

Durant l'ensemble du programme, les deux voltigeurs doivent être en contact avec le cheval, les poignées ou l'un avec l'autre. Les à terre à cheval sont recommandés.

Les figures sont comptabilisées lorsque les deux voltigeurs sont sur le cheval, à l'exception des entrées et sorties.

Les modalités d'évaluation du programme libre sont définies dans le code pointage.

C - Difficulté**Degré de difficulté**

Seules les 13 meilleures figures sont comptabilisées.

La note maximum est de 10, les décimales sont autorisées.

Les modalités d'évaluation de la difficulté sont définies dans le code pointage.

| FIGURE | CLUB | AMATEUR |
|-------------|------|---------|
| Difficile | 0,8 | 0,8 |
| Moyenne | 0,4 | 0,4 |
| Elémentaire | 0,2 | 0,0 |
| Note maxi | 10 | 10 |

D - Exécution

Les modalités d'évaluation de l'exécution sont définies dans le code pointage.

E - Artistique

La composition est notée selon les critères définis dans le code de pointage.

Art 6.14 - Note du poney / cheval et de la prestation de longe

La note sur 10 est attribuée en fonction de la performance du poney / cheval et de la qualité de la prestation de longe. Les décimales sont autorisées.

A - Evaluation de la qualité de galop

Les modalités d'évaluation de la qualité du galop sont décrites dans le code pointage.

B - Evaluation de la qualité du pas

Les modalités d'évaluation de la qualité du pas sont décrites dans le code pointage.

C - Evaluation de la prestation de longe

Une note allant jusqu'à 10 est attribuée suivant la qualité de la prestation de longe. Elle est évaluée d'après l'observation des critères suivants :

- ▶ Pertinence et efficacité des aides du longeur
- ▶ Posture et attitude du longeur

D - Déduction de points

Les déductions de points applicables sont décrites dans le code de pointage.

VII - DEROULEMENT

Art 7.1 - Durée

Un concours s'étend sur une période commençant une heure avant le début de l'inspection vétérinaire et se termine une demi-heure après la proclamation des résultats.

Art 7.2 - Engagement

Les engagements en compétition s'effectuent sur les sites internet FFE SIF ou FFE COMPET selon la catégorie ou sur le terrain si l'organisateur l'a prévu dans la limite des conditions de participation des voltigeurs et cheval/poney décrites à l'article 5.1.

Art 7.3 - Inspection vétérinaire

- ◆ Pour les épreuves Amateur 4 et Amateur 3, l'inspection vétérinaire est facultative et laissée à la décision de l'organisateur.
- ◆ Avant les premières épreuves Amateur 2, Amateur 1 et Amateur Elite tous les poneys / chevaux sont inspectés par le Président de Jury et le Vétérinaire officiel, le document d'identification sera demandé.
Dans le cadre des compétitions réunissant moins de 4 chevaux en épreuve Amateur 2, Amateur 1 et Amateur Elite, la présence du vétérinaire est facultative ; dans ce cas, le président de jury sera assisté de deux juges.
- ◆ Les poneys / chevaux sont présentés sur une aire adaptée prévue à cet effet par l'organisateur, sol régulier et non glissant. Les poneys / chevaux doivent être toilettés, tenus en main en filet simple, présentés rênes longues par le longeur ou longeur remplaçant ou toute personne engagée sur le bulletin d'engagement en pantalon blanc ou beige, haut bleu marine et tête nue. L'utilisation de cravache, badine, etc. est laissée à l'appréciation du Président de jury.
- ◆ Un poney / cheval boiteux ou en mauvaise condition physique sera éliminé par une commission composée au minimum du Président du jury et/ou du Vétérinaire officiel. Le Président de Jury peut demander qu'un poney / cheval repasse l'inspection vétérinaire, avant de donner sa décision. Celle-ci est aussitôt annoncée par le Président du Jury. Toute décision du président de jury est définitive.

Art 7.4 – Déclaration de partants

Pour toutes les épreuves, le Chef d'équipe remet au président de jury, sa (ses) déclaration(s) de partant(s) relative(s) à son (ses) équipe(s). Cette déclaration doit être transmise à l'issue de l'inspection vétérinaire (ou à défaut avant la réunion des Chefs d'équipes). Elle doit obligatoirement être accompagnée de la copie des licences en épreuve amateur ou en cas de remplacement en épreuve Club.

La non présentation de ce document entrainera l'élimination de l'équipe.

Art 7.5 - Réunion des Chefs d'équipes

Elle est organisée à l'issue de l'inspection vétérinaire et/ou avant le début des épreuves.

Elle permet :

- ▶ de tirer au sort la main et l'ordre de passage des chevaux/poneys,
- ▶ de déclarer l'ordre de passage des voltigeurs individuels lorsque ceux-ci sont engagés sur le même poney / cheval entrent en piste ensemble
- ▶ de déclarer les forfaits,
- ▶ d'inscrire et attribuer le rôle du juge accompagnateur de chaque équipe,
- ▶ de donner les consignes, l'ordre des épreuves et les horaires,
- ▶ de régler le cérémonial de la remise des prix avec le Président du jury.

Art 7.6 - Entrée / cloche / musique

Les voltigeurs et le monteur doivent entrer et sortir avant le cheval.

Une cloche ou sonnerie annonce :

- ▶ l'entrée en piste au trot (sauf autorisation spéciale du président de jury),
- ▶ le départ de la prestation,
- ▶ la fin du temps imparti,
- ▶ le départ du programme libre,
- ▶ l'interruption d'un concurrent ou d'une prestation en cas d'incident imprévu,
- ▶ le départ après une interruption.

Pour toutes les épreuves, il est recommandé que les programmes soient présentés en musique. La musique vocale est autorisée dans toutes les épreuves.

Après le coup de cloche qui annonce le début du programme, le voltigeur demande le départ de la musique en levant le bras.

Art 7.7 - Ordre des épreuves

L'ordre de passage des épreuves doit être indiqué à la réunion des Chefs d'équipe.

- ▶ Ordre des épreuves en Club et Amateur 1, 2, 3, 4 : Imposé, puis Libre.
- ▶ Ordre des épreuves en Individuel Amateur Elite : Imposé, Technique, puis Libre.

Les épreuves peuvent être en une ou deux manches.

Art 7.8 - Salut

Toute compétition se déroulant sous le contrôle d'un jury doit donner lieu à une certaine courtoisie ; chaque équipe, chaque individuel, est tenu de saluer le Président du jury avant et après son passage. Le Président rend les saluts.

L'entrée, la sortie et la présentation pour le salut sont laissées à l'imagination des voltigeurs. Toutefois, cette présentation doit être courte, une minute maximum.

Art 7.9 - Temps accordé

| | | IMPOSEES | LIBRES | TECHNIQUE |
|---------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Equipes | Club 3 | 1 minute et 30 secondes multipliée par le nombre de voltigeurs de l'équipe | 4 minutes | - |
| | Club 2 | | | |
| | Club 1 | | | |
| | Club Elite | | | |
| | Amateur 4 | 6 minutes | | |
| | Amateur 3 | 6 minutes | | |
| | Amateur 1 Jeunes | 6 minutes | | |
| | Amateur 2 | 6 minutes | | |
| | Amateur 1 | 6 minutes | | |
| | Amateur Elite | 6 minutes | | |
| Individuels | | Temps libre | 1 minute | 1 minute |
| Pas de Deux Club | | 2 minutes et 30 secondes | 2 minutes | |
| Pas de Deux Amateur | | - | 2 minutes | - |

- ◆ Au plus tard 30 secondes après le coup de cloche d'entrée en piste, les compétiteurs doivent saluer.
- ◆ Avant de débiter le programme, le cheval doit trotter sur le cercle jusqu'à ce que le président de jury sonne la cloche. Les voltigeurs (individuels ou équipe) doivent se positionner à l'extérieur du cercle pendant ce temps.
- ◆ Au plus tard 30 secondes après le coup de cloche de départ le premier exercice doit débiter.
- ◆ Lorsque le temps imparti est défini, le chronomètre est déclenché dès lors que le (premier) voltigeur entre en contact avec le cheval ou son équipement. Il s'arrête à la réception du (dernier) voltigeur.
- ◆ En cas d'incident, lorsque le Président interrompt la prestation par un coup de cloche, le chronomètre est arrêté. Il repart après un nouveau coup de cloche du président lorsque le cheval ou son équipement sont touchés à nouveau.
- ◆ En cas de chute, le(s) compétiteur(s) ont 30 secondes pour reprendre leur programme (pas de coup de cloche, arrêt du chronomètre et de la musique).

VIII - CLASSEMENT/REMISE DES PRIX**Art 8.1 - Classement**

- ◆ Le classement résulte de la moyenne des notes calculées à l'issue de chacun des programmes (imposé, libre, technique) en respectant les divers coefficients. Le calcul est poussé jusqu'à la 4^{ème} décimale et arrondi à la 3^{ème}.

- ◆ En cas d'égalité en épreuve individuelle ou par équipe, les concurrents sont départagés par la meilleure note moyenne obtenue lors du premier programme imposé/technique. Si l'égalité persiste, ils sont départagés par la meilleure note d'exécution du dernier programme libre.
- ◆ En cas d'égalité en épreuve Pas de Deux, les concurrents sont départagés par la note du dernier programme.
- ◆ Les compétiteurs et entraîneurs ne peuvent solliciter les explications du jury avant la fin de la compétition et la proclamation des résultats définitifs.

Art 8.2 - Remise des prix

Dans tous les concours, il y a lieu de décerner un flot ou autre souvenir à tous les concurrents et une plaque d'écurie à chaque poney / cheval.

La remise des prix se déroule selon le protocole défini par l'organisateur en accord avec le Président de jury et/ou le Délégué technique.

Les voltigeurs et longeurs doivent se présenter en tenue correcte (tenue de compétition, d'équipe, survêtement...).

Toute absence non motivée, toute tenue ou attitude incorrecte lors de la remise des prix, peuvent entraîner l'élimination du/des concurrent(s) et la radiation du classement de l'épreuve, et par là-même, la non-attribution des prix, sélections et récompenses correspondants.